



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 3008

### Texte de la question

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Maxime Gremetz auquel, je le précise, il reste trois minutes vingt-cinq.

M. Maxime Gremetz. Ce sera largement suffisant, monsieur le président !

Deux gardiens de la paix dont je salue la mémoire, ont été tués au Plessis-Trévisé. La délinquance et la violence orchestrées dans certains quartiers de nos villes par quelques dizaines d'individus prennent une ampleur intolérable. A Amiens, par exemple, une voiture et quatre conteneurs ont été incendiés. Les tramonts, les pompiers, les médecins sont régulièrement victimes de violences gratuites. Dernièrement, quatre policiers ont même été la cible de tireurs.

La situation tragique ainsi faite aux acteurs sociaux de ces quartiers et à la population, déjà victime d'inégalités sociales importantes, est devenue insoutenable. Aujourd'hui, une nouvelle fois, aucun bus ne circule dans cette ville. La totalité des enseignants du collège César-Franck, situé au coeur d'une des zones de violence, est en grève illimitée, suite à une nouvelle agression d'un de leurs collègues.

Depuis 1997, certes, le Gouvernement s'attache à lutter contre l'insécurité quotidienne, notamment avec la mise en place des contrats locaux de sécurité, la police de proximité et le recrutement de quelques effectifs supplémentaires. Mais, manifestement, les moyens nouveaux dégagés afin de rétablir l'autorité de la République dans certains quartiers de nos villes sont encore insuffisants. L'opération « coup de poing » très médiatisée de vendredi dernier à Amiens, qui n'a donné aucun résultat, ne saurait suffire pour rétablir un Etat de droit dans ces quartiers. La mise en place, dans les zones sensibles, de beaucoup plus de médiateurs, d'adultes relais, de maisons de la justice, de commissariats de plein exercice, donc ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre avec le personnel nécessaire, tant demandés depuis des années par la population victime de quelques chefs de bande, serait nettement plus efficace. Comment allons-nous répondre ensemble à ces aspirations légitimes à la sécurité et à la tranquillité à Amiens et dans nombre de villes de France ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement. Monsieur Gremetz, le Gouvernement est fermement déterminé à lutter contre la délinquance pour garantir la sécurité dans tous les quartiers.

(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Thierry Mariani. On voit le résultat !

M. le ministre des relations avec le Parlement. L'action menée à Amiens par la police en concertation avec le procureur de la République n'a pas été inutile puisqu'elle a permis l'interpellation de cinq individus et la découverte d'armes à feu. Des condamnations ont déjà été prononcées par la justice et une information a été ouverte pour identifier les auteurs des incidents du 17 octobre.

Cette opération de grande ampleur, effectuée en parfait accord entre la police et l'autorité judiciaire, montre bien qu'il faut conjuguer, comme vous l'avez dit, une présence active de la police de proximité, une politique de prévention et une présence sociale forte avec des sanctions d'une sévérité rigoureuse, afin de tout mettre en oeuvre pour que ces délinquants qui pourrissent la vie des quartiers soient arrêtés et mis hors d'état de nuire. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

## Données clés

**Auteur** : [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription** : Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 3008

**Rubrique** : Sécurité publique

**Ministère interrogé** : relations avec le Parlement

**Ministère attributaire** : relations avec le Parlement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 octobre 2001, page 6426

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 octobre 2001